

Paris, Le 18 Janvier 2024

Mairie – Poitiers

15 Place du Maréchal-Leclerc

86021 POITIERS CEDEX

A l'attention de Madame Le Maire

Dossier suivi par : Marjorie GAUDINO, mgaudino@free-mobile.fr

Objet : Déploiement du réseau Free Mobile – implantation sur le pylône TDF à construire sis Lieu-Dit Les Basses Landes – 86000 POITIERS.

Madame le Maire,

Nouvel opérateur, Free Mobile a ouvert ses services de multimédia mobile le 10 janvier 2012 sur l'ensemble du territoire métropolitain en disposant, comme le prévoit sa licence, d'un contrat d'itinérance avec Orange pour les zones où il n'est pas encore présent.

En effet, Free Mobile est titulaire d'une autorisation d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique de Haut Débit Mobile (3G) dans les bandes de fréquences 900 Mhz et 2100 MHz délivrée en date du 12 janvier 2010 (no2010-0043), pour répondre à ses engagements de couverture de la population métropolitaine de 90% en janvier 2018. Par ailleurs, Free Mobile est titulaire d'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz délivrée en date du 16 décembre 2014 (n° 2014-154) et d'une autorisation d'utiliser des fréquences dans la bande 700 MHz délivrée en date du 8 décembre 2015 (décision no2015-1567) sur laquelle on peut exploiter le réseau radioélectrique mobile ouvert au public (5G).

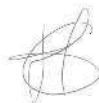
Dans ce cadre, conformément à ces autorisations, au nom desquelles Free Mobile est soumis à des obligations de couverture de population fixées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), Free Mobile continue à déployer à un rythme soutenu ses propres infrastructures de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} génération, et à y apporter les évolutions nécessaires, pour une couverture optimale et conforme à ces autorisations.

Dans cette perspective, nous avons développé un partenariat avec la société TDF, nous permettant de répondre à ces enjeux en optimisant des infrastructures existantes ou à construire, sous réserve de faisabilité, afin de limiter la création de nouveaux points hauts.

Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe, conformément à nos engagements dans le cadre du Guide des Relations entre Opérateurs et Communes, un dossier d'information mairie relatif à notre projet d'installation de nos équipements sur le pylône à construire sis Lieu-Dit Les Basses Landes – 86000 POITIERS.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire. Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Marjorie GAUDINO
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales



Pièce jointe : Un exemplaire du Dossier d'Information Mairie_86194_066_01

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 86194_066_01
ADRESSE DU SITE : LIEU-DIT : LES BASSES LANDES
COMMUNE : 86000 POITIERS
DATE : 18/01/2024

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	POITIERS
NOM DU SITE :	8619482 - PoitiersPAC
CODE SITE :	86194_066_01
ADRESSE :	LIEU-DIT : LES BASSES LANDES - 86000 POITIERS
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 445923.42, Y = 2181127.61 Longitude : 0.3247622, Latitude : 46.6124073

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Marjorie GAUDINO Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	mgaudino@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	6
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
8. Déclaration ANFR	13
9. Plans du projet	14
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	18
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	19
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	19

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une station relais sur le pylône à construire sis Lieu-dit « Les Basses Landes » 86000 POITIERS émettant dans les bandes de fréquences 700/900/1800/2100 MHz pour contribuer à la couverture en Internet haut de votre commune en 3G/4G/5G.

Toutes les baies techniques seront installées sur la zone technique à créer au pied du pylône.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G/4G/5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		40° 220° 310°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
40°/ 310°	4G 700 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	33	30.85	4°
220°	4G 700 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	31	28.85	6°
	4G 1800 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	30 m	145 m	27 m	142 m	28.40 m	143.40 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

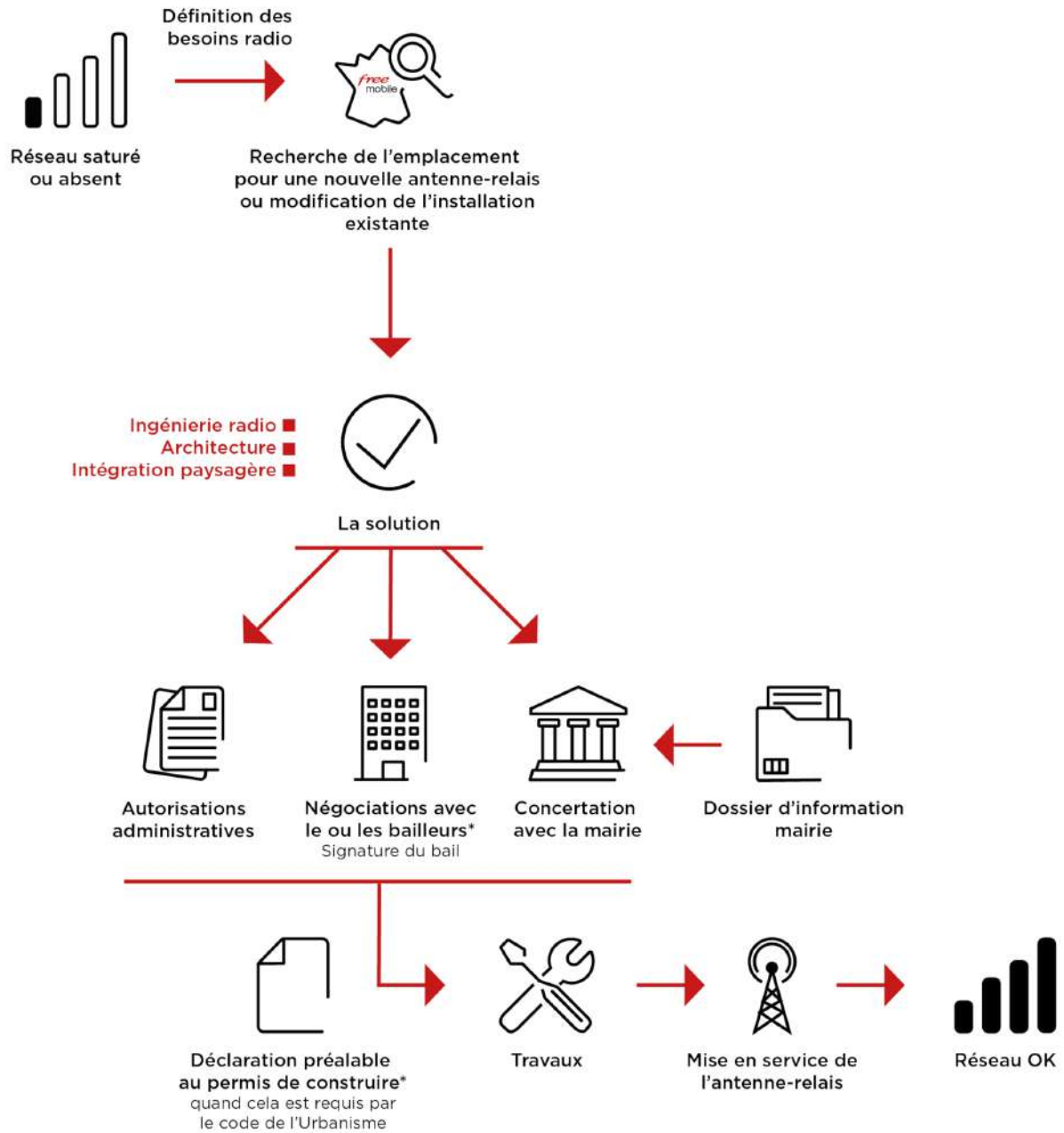
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Janvier 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Avril 2024
Mise en service (prévisionnel)	Mai 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

LIEU-DIT : LES BASSES LANDES
86000 POITIERS

Coordonnées

Lambert II étendu

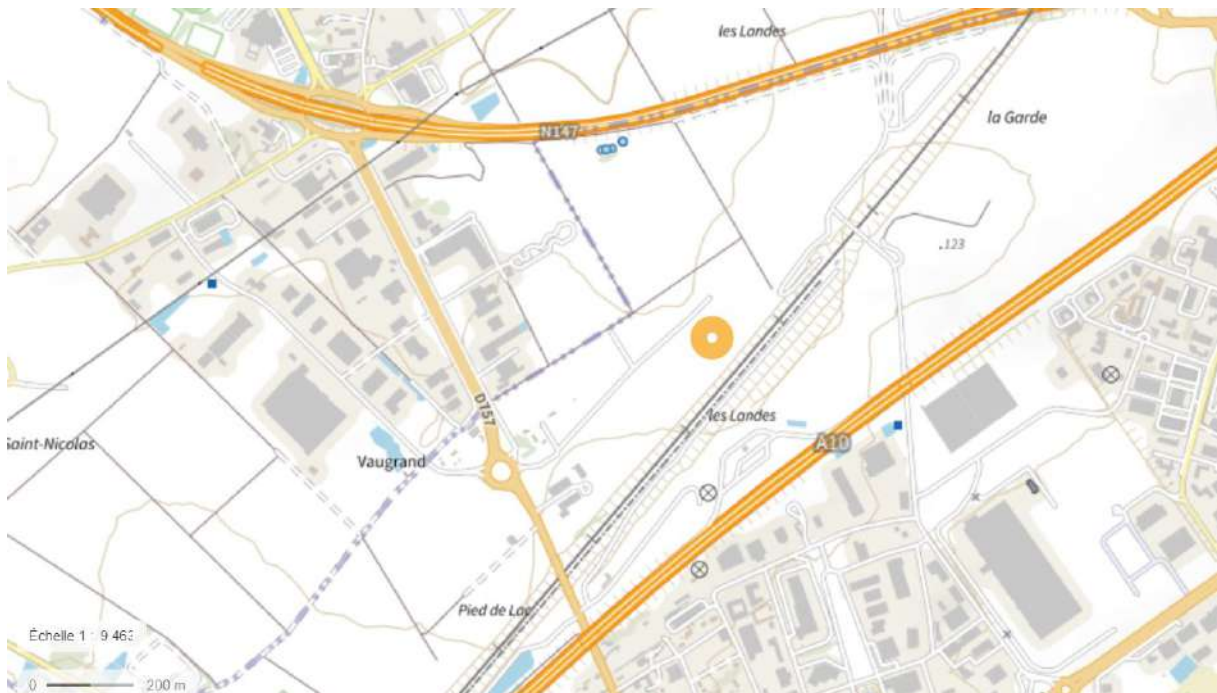
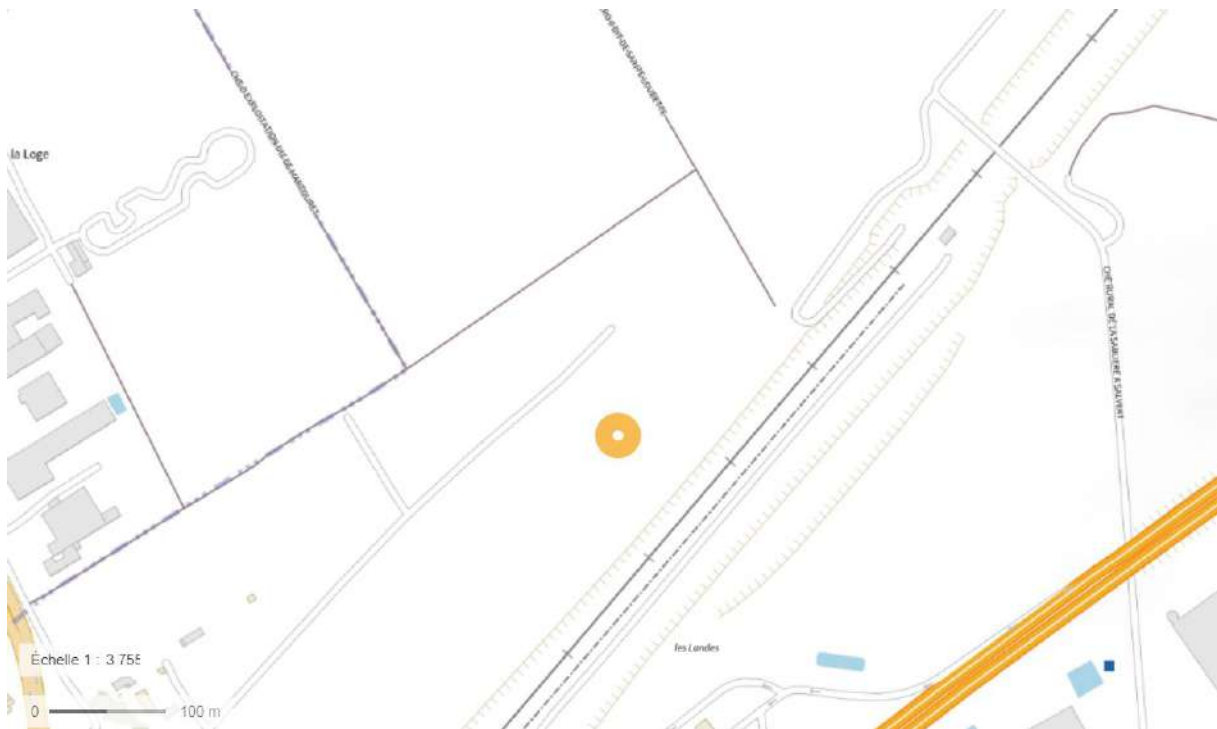
X = 445923.42
Y = 2181127.61

WGS 84

Longitude : 0.3247622
Latitude : 46.6124073

5. Plan de situation à l'échelle

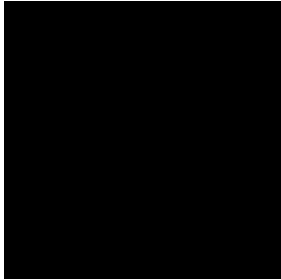
Localisation de l'installation

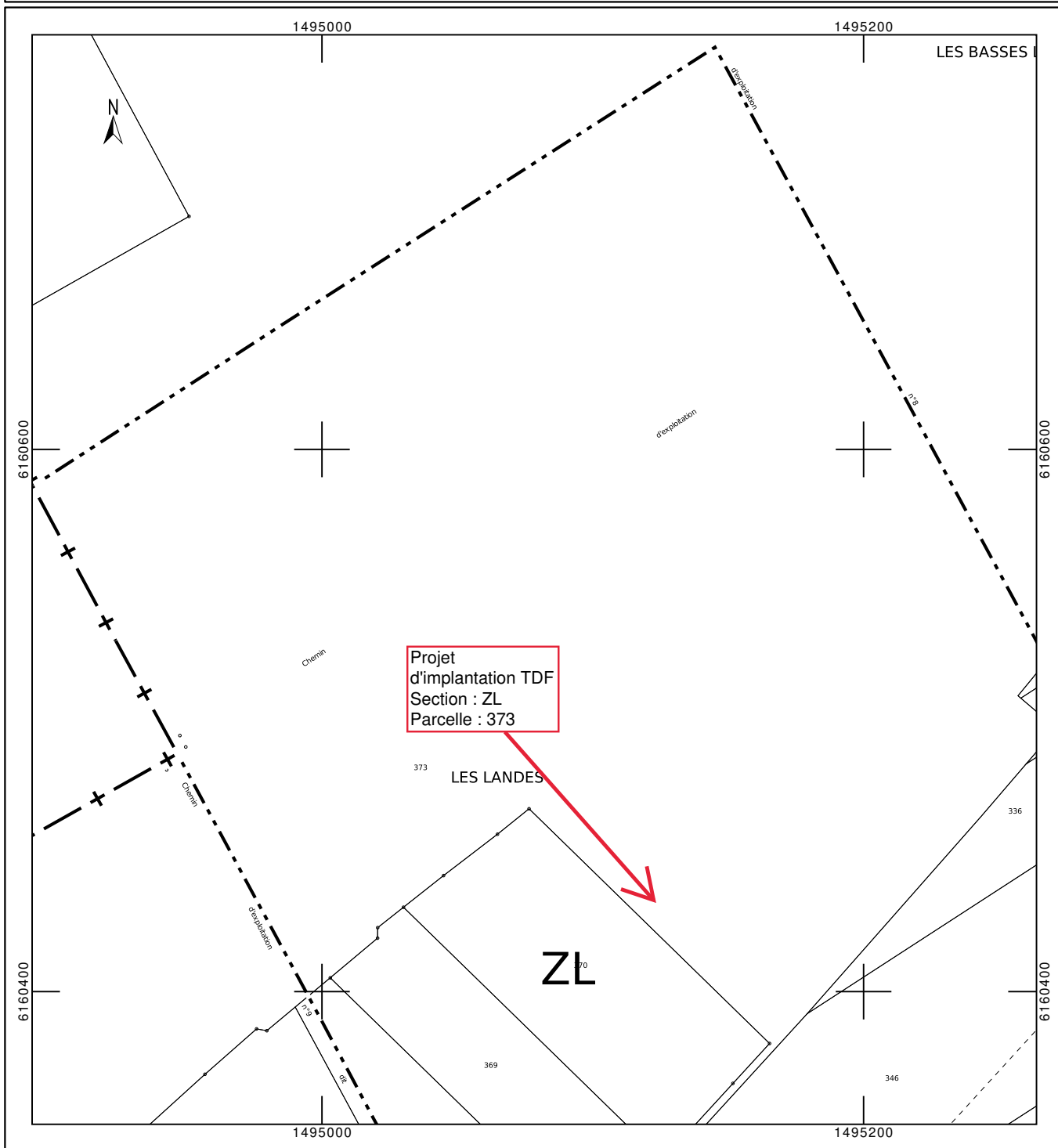


Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

sans objet

6. Plan de cadastre

Département : VIENNE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----		Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts Foncier 15, rue de Slovénie CS 60565 86021 86021 POITIERS Cedex tél. 05 49 38 24 24 - fax sdif.vienne@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : POITIERS			
Section : ZL Feuille : 000 ZL 01			Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000			
Date d'édition : 12/12/2023 (fuseau horaire de Paris)			
Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques			



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

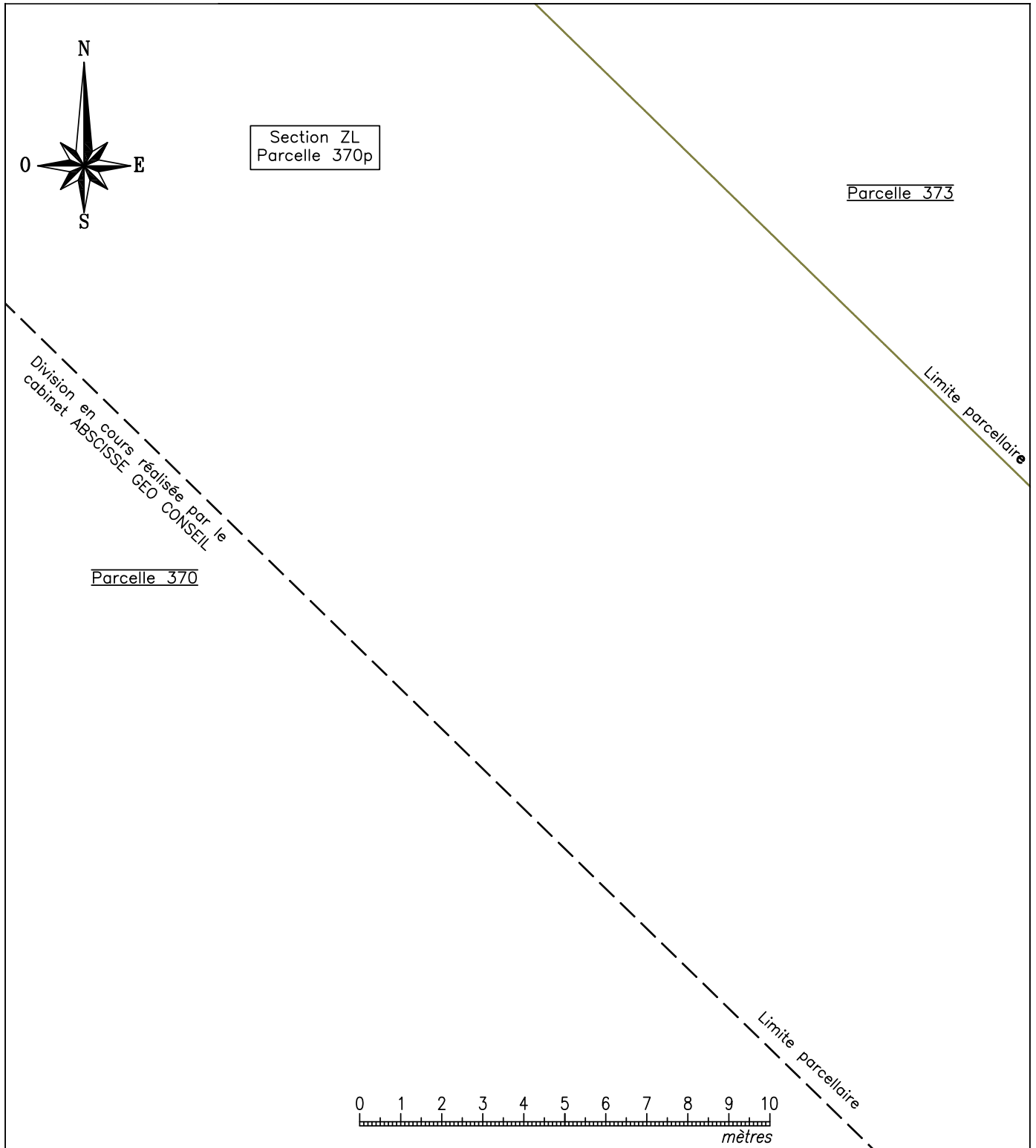
3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?


oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

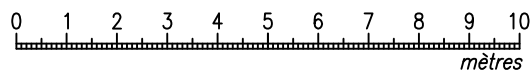
9. Plans du projet




A	01/12/2023	TDF	G.P	PE21210332 DIM
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
 Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement Sud-Ouest			POITIERS	
Format : A4 Ech. : 1/125 Le : 01/12/2023			Code IG : 8619482 PLAN DE MASSE ACTUEL	
FREE MOBILE			POITIERS	
			Code site : 86194_066_01	



±0.00m
NGF: +115.00m

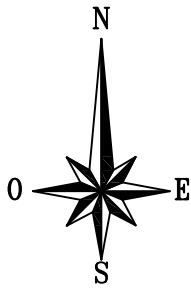


A	01/12/2023	TDF	G.P	PE21210332 DIM
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications

 Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement Sud-Ouest	POITIERS	
	Code IG : 8619482	
Format : A4	Planche : 1/1	PLAN EN ELEVATION ACTUEL
Ech. : 1/175	S/C : TDF	
Le : 01/12/2023	Dess.: G.P	

FREE MOBILE	POITIERS
	Code site : 86194_066_01

free



Section ZL
Parcelle 370p

Parcelle 373

Logette Enedis
2 Fourreaux Ø90mm
Energie en tranchée
d'env. 8.00m

Chambre L2T
3 Fourreaux Ø63mm
Telecom en tranchée
d'env. 7.00m

Division en cours réalisée par le
cabinet ABSCLISSE GEO CONSEIL

Clôture grillagée
HT:2.00m

Portillon 1x1.6m
du côté de
l'accès du site

Coffret Balisage
sur mât HT:2.00m
+Balise basse

Parcelle 370

Pylône
HT:30.00m

PE21210332
Boîte de lovage
sur mât HT:2.00m
à poser

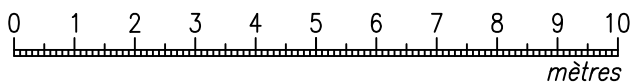
PE21210332
Pile système
FREE à poser

Eclairage
sur mât
HT:2.00m

TGBT TDF
sur mât
HT:2.00m

PE21210332
Pile Energie
à poser

FREE PE21210332
TGBT sur mât
HT:2.00m à poser

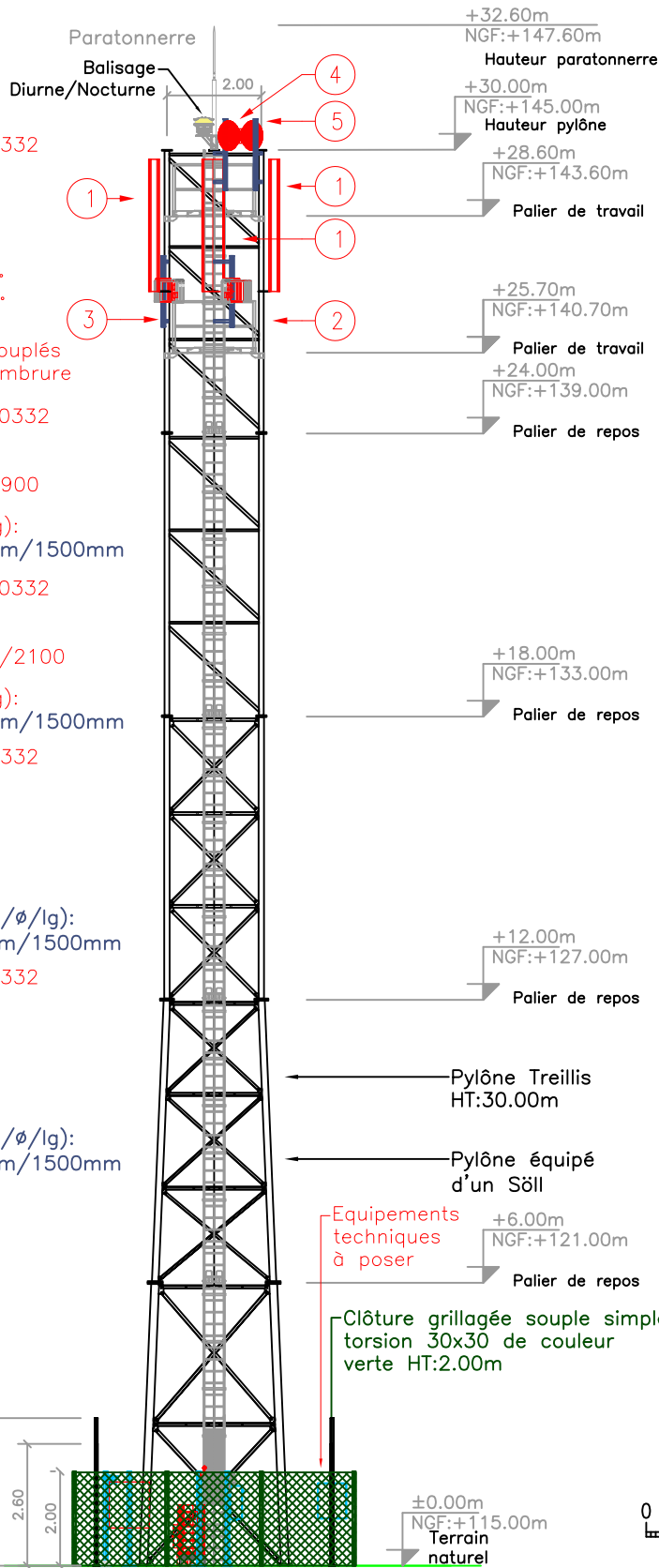


A	01/12/2023	TDF	G.P	PE21210332 DIM
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications

	Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement Sud-Ouest			POITIERS Code IG : 8619482
	Format : A4 Ech. : 1/125 Le : 01/12/2023	Planche : 1/1 S/C : TDF Dess.: G.P	PLAN DE MASSE PROJET	

FREE MOBILE	POITIERS Code site : 86194_066_01
-------------	--------------------------------------

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



1 PE21210332
 FREE
 3 Antennes
 HBA: 27.00m
 Az:

S1_ANT-A :40°
 S1_ANT-B:220°
 S2:310°
 S1A et S1B couplés
 Fixées sur membrure

2 PE21210332
 FREE
 1 Module
 AHPMDB 700/900
 HMA: 27.00m
 Déport(d./ø/lg):
 400mm/ø90mm/1500mm

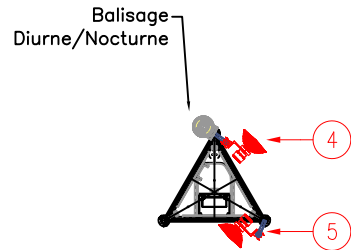
3 PE21210332
 FREE
 2 Modules
 AHPMDB 1800/2100
 HMA: 27.00m
 Déport(d./ø/lg):
 400mm/ø90mm/1500mm

4 PE21210332
 Parabole ILIAD
 ø0.70m
 HMA: 30.30m
 Az: à définir

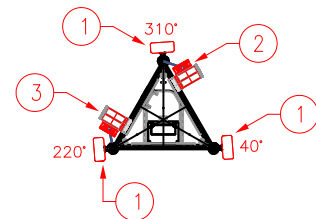
Réserve
 Sur déport (d./ø/lg):
 300mm/ø90mm/1500mm

5 PE21210332
 Parabole ILIAD
 ø0.70m
 HMA: 30.30m
 Az: à définir

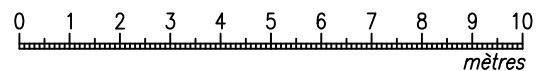
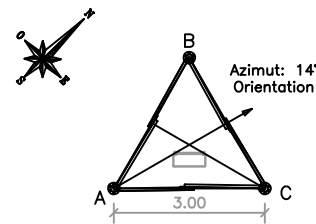
Réserve
 Sur déport (d./ø/lg):
 300mm/ø90mm/1500mm



Plateforme de travail à 28.60m



Plateforme de travail à 25.70m



A	01/12/2023	TDF	G.P	PE21210332 DIM
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement Sud-Ouest			POITIERS Code IG : 8619482	
Format :	A4	Planche :	1/1	
Ech. :	1/175	S/C :	TDF	
Le :	01/12/2023	Dess.:	G.P	

PLAN EN ELEVATION
 PROJET

FREE MOBILE

POITIERS

Code site : 86194_066_01

10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier **inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.